A. & L. GENOT
320, Avenue du Prado
BP 225
13268 Marseille Cedex 08
France

Téléphone : +33 (0)4 88 67 67 00
Télécopie : +33 (0)4 88 67 67 68
Site internet : www.kpmg.fr

Cinémarseille

Rapport général
du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2006
Cinémarseille
2, Rue du Cinéma
13016 Marseille
Ce rapport contient 19 pages

A. & L. Genot, cabinet français membre de KPMG International, une coopérative de droit suisse.

Société anonyme d'expertise comptable - commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'ordre à Marseille sous le n°10.00000187-01 et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence.

Siège social:
A. & L. Genot
320, Avenue du Prado
BP 225 - 13268 Marseille Cedex 08
Capital: 303 000 €
Code APE 741 C
305036386 R.C.S.Marseille
TVA Union Européenne
FR 15 30 50 36 386

KPMG

A. & L. GENOT
320, Avenue du Prado
BP 225
13268 Marseille Cedex 08
France

Téléphone : +33 (0)4 88 67 67 00
Télécopie : +33 (0)4 88 67 67 68
Site internet : www.kpmg.fr

Cinémarseille

Siège social : 2, Rue du Cinéma – 13016 Marseille

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Cinémarseille, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

La note I de l'annexe expose les règles et méthodes comptables, relatives à l'élaboration et à la présentation des comptes de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Contrôle interne

Compte tenu des spécificités de votre association et en l'état du dispositif existant de contrôle interne, nous avons mis en œuvre les contrôles substantifs que nous avons estimé adaptés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 21 mai 2007

Société d'Expertise Comptable A. & L. GENOT
Membre de KPMG S.A.

Alain L. GENOT
Président du Directoire

BILAN AU 31 DECEMBRE 2006

ACTIF (en €)	2006 BRUT	2006 Amort.	2006 NET	2005 NET
ACTIF IMMOBILISE				
Matériel technique	25 651	15 886	9 764	13 117
Autres immos corporelles	108 398	103 231	5 167	7 337
Immos financière	1 632		1 632	1 632
	135 681	119 117	16 564	22 086
ACTIF CIRCULANT				
Créances	3 367		3 367	21 923
Autres Créances	23 301		23 301	0
Disponibilités	80 630		80 630	55 179
	107 298	0	107 298	77 102
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges comptabilisées d'avance	627		627	313
TOTAL ACTIF	**243 605**	**119 117**	**124 488**	**99 501**

PASSIF (en €)	2006	2005
CAPITAUX PROPRES ET RESERVES		
Fonds social	5 992	5 992
Report à nouveau	17 956	13 896
Résultat de l'exercice	18 545	4 060
Provisions pour charges	0	0
Subvention d'équipement	7 153	10 988
	49 646	34 936
DETTES		
Emprunts auprès des établissements de crédit	105	0
Fournisseurs	31 729	25 734
Fournisseurs d'immos		
Dettes fiscales et sociales	43 008	38 164
Autres dettes		
	74 842	63 898
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits perçus comptabilisés d'avance	0	667
TOTAL PASSIF	**124 488**	**99 501**

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2006

CHARGES (en €)	2006	2005	PRODUITS (en €)	2006	2005
Achats et charges externes	256 832	226 971	Production vendue	87 920	81 904
Impôts et taxes	11 843	10 570	Subvention d'exploitation	447 978	437 403
Salaires	188 658	217 791	Autres produits	104	60
Charges sociales	95 918	86 959	Reprises sur provisions et Transferts de charges	21 574	41 778
Dotation aux amortissements	6 306	8 398	Produits financiers	1	
Autres charges	2 947	1 624	Produits exceptionnels	28 363	5 289
Charges financières	2 957	4 250	Résultat net (perte)		
Charges exceptionnelles	1 933	5 811	Résultat net (bénéfice)	-18 545	-4 060
TOTAL	**567 394**	**562 374**	**TOTAL**	**567 394**	**562 374**

CINEMARSEILLE

ANNEXE

Au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2006, dont le total est de 124.488 € et au compte de résultat de l'exercice, dont le total est de 567.394€ et dégageant un bénéfice de + 18545 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2006.

Les notes n°1 à 10, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Cinémarseille
2006

SOMMAIRE

Annexe au bilan et au Compte de Résultat du 1er janvier au 31 décembre 2006	Note N°
I - Règles et Méthodes Comptables	1
II - Changements de Méthode	2
III - Compléments d'information relatifs au Bilan et au Compte de Résultat	
- Etat de l'actif immobilisé	3
- Etat des amortissements	4
- Etat des provisions	5
- Etat des échéances des créances et des dettes	6
- Détail des produits à recevoir	7
- Détail des charges à payer	8
- Détail des comptes de régularisation	
Actif	9
Passif	10
- Engagement hors bilan	11

Note n° 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation (règlement N°99-01 et 99-03 du CRC) relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'activité
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode de coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) **Immobilisations corporelles**

A compter de 01/01/05, les règlements CRC 2002-10 et 2004-06 sur les actifs et les dépréciations d'actifs ont été mis en application et n'ont pas eu d'incidence sur les comptes de Cinémarseille.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel de projection 5 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Chapiteau 5 ans
- Agencements et aménagements 5 ans
- Matériel informatique 5 ans
- Mobilier 5 ans
- Installations générales 5 ans

b) **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

c) **Produits à recevoir - Charges à payer**

Le principe de séparation des exercices a été respecté.

Cinémarseille
2006

Note n° 2

CHANGEMENT DE METHODE

NEANT

Note N°3

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBRE 2006				
en €	Valeur brute à la fin de l'exercice précédent	Acquisitions	Cessions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel technique	164 872		139 221	25 651
Autres immos corporelles	134 602		26 204	108 398
TOTAL	**299 474**	**0**	**165 425**	**134 049**

Note N°4

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2006				
en €	Montant des amortissements cumulés à la fin de l'exercice précédent	Dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissement de l'exercice	Montant des amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel technique	151 754	3 354	139 221	15 886
Autres immos corporelles	126 484	2 952	26 204	103 232
TOTAL	**278 238**	**6 306**	**165 425**	**119 119**

Note N°5

TABLEAU DES PROVISIONS AU 31 DECEMBRE 2006				
en €	Montant des provisions cumulées à la fin de l'exercice précédent	Dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissement de l'exercice	Montant des provisions cumulées à la clôture de l'exercice
PROVISION				
Pour risques et charges				
Prov pour dépréciation des immos	783		783	
TOTAL	783		783	

Note N°6

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES AU 31 DECEMBRE 2006 (en €)							
CREANCES	Montant net au Bilan	ECHEANCES		DETTES	Montant net au Bilan	ECHEANCES	
		Moins d'un an	Plus d'un an			Moins d'un an	Plus d'un an
Clients	3 367	3 367	0	Fournisseurs	31 729	31 729	0
Autres Créances	4 901	4 901	0	Emprunts auprès des établissements de crédits	105	105	0
Produits à recevoir	18 400	18 400	0	Dettes fiscales et sociales	43 008	43 008	0
			0	Autres dettes		0	0
TOTAL	26 668	26 668	0		74 842	74 842	0

Note N°7

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

REGION PACA

Subvention Conseil Général 13 collèges 2006	2 500 €
Subvention CR 2006 (Partenariat Culturel 2006)	8 000 €
Subvention GIP ville-2006 (Caravane animée)	1 950 €
Subvention GIP ville-2006 (Ecole et Cinéma)	1 950 €
Subvention Conseil régional (Réparation Bus)	4 000 €
TOTAL	**18 400** €

Note N°8

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Fournisseurs factures non parvenues	15 522	€
Personnel provision pour congés payés	15 535	€
Organisme Charges à payer	2 711	€
Etat	1 570	€
Intérêts Courus à payer	105	
	35 444	€

Note N°9

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Charges d'exploitation concernant 2006	627 €
TOTAL	**627 €**

Note N°10

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Produits d'exploitation concernant 2006 :

Pas de produits consates d'avance	0 €
	0 €

Note N°11

ENGAGEMENT HORS BILAN

Engagement relatif aux indemnités de départ à la retraite

Cette provision a été évaluée en prenant en compte le montant des indemnités acquis au 31/12/2006 et selon les droits spécifiés dans la convention à laquelle est rattaché le personnel.
Il n'a pas été fait application, pour son calcul, d'aucune table de mortalité, ni règle d'actualisation, ni abattement au titre du "turn over". Seuls ont été pris en compte les personnels en contrat à durée indéterminée. La base de calcul de la provision est désormais calculé soit sur le dernier trimestre, soit sur les 12 derniers mois, le calcul le plus favorable pour le salarié étant retenu.

Les indemnités de fin de retraite au 31/12/2006, en tenant compte d'un taux de charge sociale moyen de 40 %, s'élèvent à 49 063 € et constituent un engagement hors bilan pour l'entité.